

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 817

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer un ajout du Sénat à l'article 7 consistant à consacrer l'éligibilité de certaines indemnités au système du quotient, dans la mesure où ce dernier leur est déjà applicable.

Le dispositif introduit par le Sénat est donc satisfait, et pourrait au demeurant entraîner un risque d'interprétation *a contrario* vis-à-vis des autres revenus éligibles au quotient mais qui ne sont pas expressément mentionnés à l'article 163-0 A du code général des impôts.